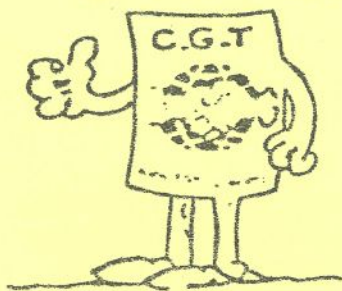


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU NUMERO 23

7 JUILLET 1986

S.N.T.R.S.-I.N.F.O.

FLASH

spécial
INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

SOMMAIRE

PAGE 2	COMPTE-RENDU SYNDICATS/DIRECTION SUR L'INTEGRATION EN A.I.
PAGE 3	CRITERES POUR LA QUALIFICATION ASSISTANT/INGENIEUR
PAGE 4	ACTION DU 17 JUIN
PAGE 5	C.T.P.C. DU 17 JUIN
PAGES 6,7	PREMIERES PROPOSITIONS DU COMITE CENTRAL D'HYGIENE ET DE SECURITE.
PAGE 8	ACTION DU 24 JUIN
PAGES 9,10	CONCOURS RESTRICTIONS DE BUDGET ASSISTANTS - INGENIEURS.

Compte rendu entrevue Syndicats / Direction Sur l'intégration en A. I.

La Direction avait fait parvenir aux organisations syndicales des propositions de critères de qualification du niveau assistants-ingénieurs élaborés à partir des travaux de la Commission de dérogation. Cette fiche ci-joint nous paraît une avancée certaine dans la reconnaissance de la qualification des ITA à l'INSERM. Malgré quelques imperfections, modifiées par la discussions, cette proposition nous semble bien cibler le niveau AI (bac + 2). L'administration s'est d'ailleurs inspirée de nos propositions et de celles de la commission de dérogation qui avait repris en grande partie les propositions du SNTRS. Il ne nous reste plus qu'à faire la même chose pour tous les corps.

Le SNTRS a approuvé le texte en y faisant ajouter la notion de polyvalence et la formation de stagiaire de toute sorte (diffusion d'un savoir technique) accepté par l'administration. Le SNTRS voulait faire prendre en compte les publications ; l'administration a refusé (et nous étions d'accord avec elle) en soulignant que la pratique était trop différente d'un laboratoire à l'autre et d'autre part qu'elle a essayé de relativiser cette notion pour les chercheurs et que c'était encore plus nécessaire pour les ITA de la manier avec beaucoup plus de prudence.

La Direction est d'accord pour diffuser ces critères à l'ensemble des experts et des membres de la commission d'intégration.

En ce qui concerne le déroulement des opérations il a d'abord été question des dossiers : le SGEN s'interrogeait sur la validité des dossiers que constitue la feuille de notation ("améliorée" il est vrai) des agents. Le SNTRS proposant que les agents puissent apporter des compléments au dossier et la CFTC interrogeant sur la possibilité de contact avec les agents de la part des experts, les délais le permettront-ils ? La Direction était très réservée sur les dossiers complémentaires qui équivalent en fait à un nouveau dossier (ce qui n'était pas la solution à choisir pour ne pas allonger des délais). Il a cependant été convenu de joindre les compléments de dossiers que feront les agents qui le souhaitent (ce que nous les engageons à faire).

Nous avons posé des questions et appris que les dossiers seront grossièrement répartis par l'Administration en BAP, les experts pourront refuser un dossier vraiment hors de leurs compétences, l'Administration a des experts administratifs (au siège des AD, des Unités) et leur fera des recommandations ainsi qu'aux membres de la commission d'intégration pour les administratifs. Notre demande de double expertise a suscité un vif intérêt de la part des autres syndicats et une réserve sur la praticabilité de la part de l'administration qui fera selon les possibilités.

Nous avons aussi demandé que les experts donnent un avis motivé en quelques lignes sur les dossiers mais l'administration refuse qu'il soit transmis aux agents (dans notre conception cela permettrait de faire "appel" devant la commission d'intégration) en soulignant bien que de toute façon la commission d'intégration n'est pas liée par l'avis des experts.

En fin de compte le processus pour l'instant est bloqué car l'arrêté nommant les experts est toujours bloqué au ministère dans l'attente des signatures.

Information concernant les mi-temps : l'Administration a écrit une lettre à tous les mi-temps remplissant les conditions de titularisation leur proposant la titularisation et demandant s'ils souhaitaient passer à temps plein ou non. Si tout va bien, l'opération de titularisation devrait être terminée intégralement en 1986.

CRITERES POUR LA QUALIFICATION ASSISTANT INGENIEUR

1. Rappel du texte de l'article 93 du statut

Les assistants ingénieurs sont chargés de veiller à la préparation et au contrôle de l'exécution de toutes les opérations techniques réalisées dans les unités de recherche et services de recherche. Ils peuvent être chargés d'études spéciales, de mise au point ou d'adaptation de techniques nouvelles.

Ils ont une mission générale de valorisation des résultats de la recherche et de diffusion de l'information scientifique et technique. Ils peuvent en outre se voir confier des missions de coopération internationale, d'enseignement ou d'administration de la recherche.

Ils peuvent participer à l'encadrement des personnels techniques et administratifs de l'unité de recherche ou du service auquel ils sont affectés.

2. Activité

- travail de laboratoire :

- très bonne connaissance et maîtrise d'une ou plusieurs techniques,
- capacité de mettre au point ou d'adapter des techniques nouvelles

- travail d'administration de la recherche :

- très bonne connaissance de la réglementation administrative,
- capacité d'organisation du travail administratif,
- capacité d'organisation d'un système de relations externes (réunions, séminaires, colloques ...).

3. Mode d'exercice

a. conception du travail

- travail de laboratoire :

à partir de directives générales :

- préparation et organisation de l'exécution des opérations techniques nécessaires pour la réalisation d'un programme,
- capacité de rechercher les informations nécessaires pour la bonne exécution du programme,
- contrôle de cette exécution.

- travail d'administration de la recherche

- préparation et organisation de l'exécution des opérations de gestion scientifique et technique de toute nature,
- capacité de rechercher les informations nécessaires à la bonne exécution de ces opérations,
- contrôle de l'exécution.

b. réalisation du travail

- autonomie à partir de directives générales,
- capacité à encadrer et à donner des directives précises,
- responsabilité de la bonne exécution des opérations techniques.

Action du 17 Juin

A l'appel des fédérations C.G.T des fonctionnaires, les personnels de la Fonction Publique ont participé nombreux à la journée d'action du 17 Juin. A Paris plusieurs milliers ont défilé de la République au Palais Royal, parmi lesquels une délégation importante des travailleurs du C.N.R.S. Par contre l'I.N.S.E.R.M était très peu représenté à part des agents du siège de Tolbiac.

L'action I.N.S.E.R.M de l'après midi en direction des représentants du ministère siégeant au C.A a été . Les 3 syndicats signataires de la pétition sur les annulations des crédits parue dans SNIRS Spécial I.N.S.E.R.M du 4 Juin ont récolté en 10 jours plus de 1000 signatures dont plusieurs directions d'unité (cette pétition n'est pas caduque. Vous pouvez continuer à la faire signer si elle ne l'a pas été). Cette mobilisation nous semble assez bonne cependant un appel à porter ces pétitions en délégation était précise dans cette pétition, et il faut reconnaître qu'un très petit nombre d'agents se sont déplacés.

Une délégation a été reçue, avant la tenue du C.A, par les représentants du Ministère de la Recherche et du Ministère de la Santé avec Mr LAZAR, Mr DODET et Mr SABOUREAU, Président du C.A. L'absence du représentant du Budget pour cette séance du C.A. est à remarquer.

La délégation a expliqué le mécontentement des personnels sur les restrictions et a développé les conséquences sur la vie des labos et services et a fait part des craintes pour le budget 87.

Aucune information nouvelle n'a été donnée sauf le fait que pour 87 les arbitrages n'étant pas rendus, il est encore possible d'agir.

Le C.A s'est déroulé ensuite, le vote sur les décisions modificatives a eu lieu :

4 contre : 1 SNIRS - CGT,
1 SGEN,
1 SNCS,
1 CGT (confédé).

3 abstentions : 2 SNIRS,
1 personnalité.

C.T.P.C du 17 Juin

Le C.T.P.C s'est déroulé le 24 Juin dans l'après-midi avec pour ordre du jour la discussion des propositions issue du Comité Central Hygiène et Sécurité (C.C.H.S) texte joint.

Les propositions faites ici ont pour but de sensibiliser tous les agents aux problèmes Hygiène et Sécurité (H et S) pour des actions de formation et d'information

Il a été soulevé que souvent la résolution des problèmes H et S dépendait des locaux (aménagements, manque de places...) et donc étaient tributaires des organismes hébergeant les unités et des conventions passées. Cependant, pour les bâtiments propres et surtout les nouvelles constructions, une liaison plus suivie entre le Bureau Equipement Immobilier et le Bureau Hygiène et Sécurité a été demandée.

Les propositions du C.C.H.S dans leur grande majorité ont fait l'accord de tous le C.T.P.C. Sauf la proposition de dissocier la formation en H et S de la formation permanente.

Mr LAZAR a argumenté le fait qu'au contraire la volonté de l'administration était de développer dans le cadre de la formation professionnelle tous les aspects de formation, par contre il a été sensible au fait que les remboursements des frais en formation permanente qui sont plus faibles que ceux donnés lors des missions pouvait avoir un caractère dissuasif ; il essayait d'y remédier.

Nous avons discuté du réalisme de la proposition deux informations et Mr LAZAR a insisté sur le côté novateur de cette proposition il souhaite faire avancer cette idée dans le milieu.

D'une manière générale Mr LAZAR a insisté sur le fait qu'il souhaitait que les actions H et S ne restent pas sans suite (ex diffusion ouvrages de base dans les laboratoires, s'ils ne le sont pas) mais l'administration a un peu anticipé le C.T.P.C en ce qui concerne la proposition qu'un bilan H et S soit fait au cours de l'examen quadrienal en modifiant le formulaire dans ce sens.

Il a été envisagé un répertoire des solutions techniques en matière d'hygiène et sécurité ; en effet certains labos se posent des questions déjà solutionnées, pas d'autres, il faut utiliser le réservoir des connaissances de notre organisme.

Pour la Médecine du Travail, un certain retard dans la mise en place a été dû au décès du médecin de travail, mais le bureau est de nouveau fonctionnel, et l'administration se demande qu'elle est la meilleure façon de le renforcer, est-ce par un poste de médecin de travail temps plein coordinateur, (pour l'instant le médecin est à temps partiel) ou bien d'étoffer le bureau par des moyens en I.T.A.

Le livret de nuisance a paru important à tous aussi bien pour les risques connus que pour détecter des risques nouveaux à partir des problèmes de santé apparus ultérieurement. Ce livret restera bien sur propriété de l'agent.

Dans l'ensemble il y a eu une bonne discussion enrichie par la participation des membres du C.C.H.S. Nous espérons que les perspectives du développement annoncées par la direction se réaliseront.

le 2 mai 1986

PROPOSITIONS

PROPOSITIONS DU COMITE CENTRAL

DIAGNOSTIC et de SECURITE

En matière de formation :

Il est souligné que les actions de formation passent par la sensibilisation aux différents aspects de l'hygiène et la sécurité. Ce préliminaire indispensable à toutes les actions doit s'exercer sur l'ensemble des personnels, quels que soient le poste de travail et le degré de risque associé.

Le Comité Central d'Hygiène et de Sécurité juge primordial :

- 1- le caractère obligatoire de la formation en hygiène et sécurité pour les "nouveaux entrants", ce point constitue une priorité ;
- 2- d'intégrer dans la mesure des possibilités l'aspect hygiène et sécurité lors de colloques, perfectionnements, protocoles expérimentaux ou épidémiologiques, etc... ;
- 3- d'organiser, en priorité, des stages de courte durée (1/2 à une journée) sur le site, voire même dans les locaux de la formation de recherche. Il est souhaitable de passer progressivement d'une formation générale à une formation sur mesure. A l'évidence cette formule de stage nécessite un renforcement des moyens du B.H.S. (en personnels notamment) ;

4- qu'en raison du caractère spécifique de la formation à l'hygiène et à la sécurité, il est souhaitable qu'une ligne budgétaire "formation" soit dissociée de celle de la formation permanente ;

En matière d'Information :

L'objectif est la mise à disposition des personnels de moyens d'information et de communication en matière d'hygiène et de Sécurité adéquats, rapidement et facilement accessibles.

1- Il paraît important de privilégier le contenu informationnel (et non le support). Le support vidéo paraît intéressant à développer, les messages étant perçus de façon non scolaire ;

2- Il serait hautement souhaitable que tous les laboratoires possédant 3 ou 4 ouvrages de base un crédit pourrait être alloué au B.H.S à cet effet ;

3- un tableau d'affichage Hygiène et Sécurité devrait être installé dans toutes les unités et dans les services. Ce tableau permettrait la réalisation de campagnes d'information.

4- Le Bulletin INSERM-PREVENTION doit être développé. Un moyen adéquat paraît être la création d'un Comité de Rédaction. Un questionnaire pourrait permettre de mieux cerner les besoins et l'impact des différentes actions d'information ;

5- une rubrique Hygiène et Sécurité dans INSERM ACTUALITES permettrait de sensibiliser les personnels. Cette rubrique devrait être idéalement du type de celle actuellement utilisée pour la présentation d'Unité ;

6- pour permettre une meilleure évaluation des problèmes d'hygiène et de Sécurité au sein de l'organisme (ce point sera également repris plus loin) un bilan doit être établi à l'occasion des examens quadriennaux ;

7- un texte pourrait être adressé par le Directeur Général lors de la création de nouvelles formations (voire à l'ensemble des formations ?) sur les "règles du jeu", texte à l'attention des Responsables de formations, comportant un aspect Hygiène et Sécurité ;

3- utilisation systématique d'une fiche individuelle d'exposition aux risques (livret de nuisances), remplie par l'agent lui-même avec l'aide du médecin de prévention et de l'ingénieur d'hygiène et de sécurité, une fois par an.

4- A ce propos le CCHS recommande l'établissement d'une fiche (livret de nuisances) commune au C.N.R.S et à l'I.N.S.E.R.M et souhaite une collaboration immédiate avec le groupe de travail de l'A.D.H.Y.S sur le même sujet, groupe présidé par le Dr Develay (Rennes).

En ce qui concerne les risques non encore identifiés, leur identification repose sur

5- un recueil systématique des expositions au travers du livret de nuisances déjà mentionnée et sur un suivi médical de qualité, y compris post-emploi et post-retraite.

Pour être utilisables les informations sur l'état de santé des personnels devraient être recueillies de façon standardisées et probablement informatisées. Les visites médicales n'étant pas obligatoires, il conviendrait donc de sensibiliser les agents à l'intérêt pour eux, d'un suivi médical de qualité.

Pour évaluer les risques il faut pouvoir déceler leurs effets et ceci n'est possible que si des informations minimales sont conservées sur l'état de santé des personnels. Il est possible de concilier la défense et la protection de l'individu et l'intérêt collectif et individuel en matière d'avancée des connaissances sur les risques.

Si un dossier médical standardisé était mis en place, sa gestion et son exploitation seraient de la responsabilité du ou des médecins de prévention coordinateurs.

Le contenu exact du dossier médical standardisé ne pourra être établi qu'après une large concertation entre les médecins du travail, des experts extérieurs, et des représentants des personnels.

Le Comité Central d'Hygiène et de Sécurité recommande, tant pour le livret de nuisances que pour le service médical,

6- que soit retenu le principe d'une surveillance unique de tous les personnels travaillant sur un même lieu, y compris hors-statuts, vacataires, étudiants et personnels d'entretien.

2- le Directeur Général pourrait, lors de la réunion annuelle plénière des Directeurs d'Unités rappeler le rôle que ces derniers ont en terme de responsable et d'initiateur en matière d'hygiène et de Sécurité ;

3- le support MINITEL mérite d'être étudié pour servir régulièrement de support à des campagnes, réaliser une messagerie entre correspondants d'hygiène et de Sécurité et avec le B.H.S. ;

En matière d'Evaluation et de Prévention des Risques :

Il se dégage de la réflexion que toute tentative d'évaluation et de prévention des risques professionnels à l'INSERM ne peut que s'appuyer sur une Médecine de Prévention bien structurée et passera par des relations permanentes entre médecins de prévention et responsables de l'Hygiène et de la Sécurité. Il conviendrait d'assurer une cohérence dans la pratique des différents médecins de prévention (il pourrait être renégocié un cahier des charges unique pour tous les centres de médecine de prévention locaux).

Toute coordination nécessite un ou plusieurs animateurs.

1- Ceux-ci pourraient être des médecins coordinateurs soit nationaux, soit régionaux, chargés de veiller à l'application du cahier des charges et responsables de l'analyse régulière des données recueillies par les médecins de prévention.

Evaluation et prévention des risques s'entendent différemment selon que l'on s'intéresse à des risques connus ou potentiels.

En ce qui concerne les risques liés à des substances ou à des situations déjà identifiées comme dangereuses, il convient de recueillir l'information sur les lieux où des personnels I.N.S.E.R.M sont exposés à ces risques et d'identifier précisément les agents exposés. Ce recueil de l'information peut se faire de plusieurs façons (complémentaires) :

2- inclusion dans le rapport quadriennal des unités d'un chapitre sur l'exposition des personnels aux différentes catégories de risque ;

Action du 24 Juin .

A l'appel des syndicats SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN, SNESup-FEN, CGT-INRA, SGPO-Orstom-CGT, CGT-INRTS (transport), SNPTES-FEN, les personnels de recherche se sont retrouvés à plus de 3 000 devant le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et sont partis en manifestation en direction de l'Hôtel Matignon.

La CFDT appelait au rassemblement devant le ministère mais pas à la manifestation (voir C.R. de la rencontre des syndicats, SNTRS info-FLASH du 18 juin 1986).

Au problème des restrictions budgétaires pour 1986 avec ses répercussions sur l'emploi, et du budget 1987, s'était ajouté dans les derniers jours le coup porté au CNRS : invalidation du Comité National par le Conseil d'Etat et donc la remise en cause des concours de recrutement des chercheurs et de l'évaluation des formations.

Ces répercussions immédiatement sensibles pour les chercheurs n'épargneront pas les ITA comme l'a clairement dit le nouveau directeur du CNRS aux organisations syndicales le lundi 23 juin. C'est pourquoi nous avons été un peu étonnés de voir nettement moins d'ITA que de chercheurs dans la manifestation. Par contre un certain nombre d'agents de sensibilité CFDT ont suivi la manifestation en direction du Premier Ministre à l'appel des syndicats CGT et FEN.

Nous n'avons dénombré qu'une vingtaine d'ITA INSERM, sans doute n'avons-nous pas vu les autres dans la foule ! Peut-être aussi cette absence est-elle due à un manque de préparation (A.G., affichage, tracts, etc...) Le coup porté au Comité National du CNRS augure mal des élections aux CSS de l'INSERM et la période des vacances est propice aux mauvais coups du gouvernement.

S O Y E Z V I G I L A N T S !

CONCOURS RESTRICTIONS DE BUDGET ASSISTANTS - INGENIEURS ...

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE S.N.T.R.S. / DIRECTION GENERALE INSERM

Pour l'administration : M. Lazar, M. Dodet, Mme d'Argouge, M. Jeunot.

Cette réunion se tenait à notre demande sur deux thèmes :

- Restriction du budget 1986, ses conséquences, Projet de budget 87.
- Politique des personnels.

I. BUDGET

M. Lazar a confirmé les informations données par M. Dodet sur les conséquences des annulations de crédits 86. En résumé :

= FONCTIONNEMENT :

- Unités : Gel des 10 % (très peu de réactions à ce jour de la part des unités et des conseils de laboratoires.
Il est demandé aux unités ayant des ressources extérieures de faire preuve de solidarité.
- Administration : amputation de 10% également.
- Contrats externes : la réduction portera uniquement sur le montant des contrats. La décision d'une baisse uniforme n'est pas encore prise.
- Opérations immobilières : Les travaux de rénovation de Villejuif sont gelés, donc le transfert de l'unité 164 du Vésinet à Villejuif est suspendu. Les travaux de l'Hôpital Nord (Pitié) et Cochin ne seront pas touchés.

Plus de réserve titre III (donc fond de roulement incompressible) rendant impossible toute compensation d'une éventuelle nouvelle annulation de crédits.

= BUDGET :

Quel que soit ce budget, M. Lazar ne compte pas arrêter la croissance de l'organisme. Il projette donc la création de 6 à 10 unités. En cas de budget désastreux, il sera fait appel à la "solidarité" des unités existantes !
L'INSERM entre dans le champ de la lettre de cadrage du Premier Ministre portant sur 40 milliards d'économies et 1,5 % emplois en moins (donc 66 postes supprimés à l'INSERM, ce qui devrait correspondre aux départs en retraite et aux démissions). Il ne devrait pas y avoir de licenciement mais certainement pas d'embauche. On compte encore une fois sur la mobilité des ITA pour regarnir les secteurs qui seraient trop touchés.

Emploi : En ce qui concerne les transformations d'emploi, M. Lazar n'a pas d'information particulière mais rappelle l'existence d'une pause catégorielle.

Relations INSERM/CNRS : M. Lazar confirme un certain repli de la part du CNRS, et pense que c'est une mauvaise approche pour affronter les problèmes à venir.

CSS : Comme prévu, après la réunion du CS, le projet de redécoupage a été transmis au ministre mais la réponse traîne...

M. Lazar a précisé qu'il ne pensait pas que pour les CSS, ce qui dépendait du décret sur le statut de l'organisme soit modifié (3/5 d'élus) mais si modification il y a elle portera sur l'arrêté c'est à dire sur la proportion des collègues, le mode de scrutin, le fonctionnement...

II. PERSONNELS

Pas de modification sur le nombre prévu malgré les annulations budgétaires.

= CONCOURS EXTERNES :

- Pour les ingénieurs : Ce qui est prévu : Dossier avant l'été, session en septembre pour avoir les jeunes de cette année. Les arrêtés d'ouvertures doivent sortir bientôt (au CNRS et à l'INRA ils sont sortis).
- Pour les autres : Les textes sur les programmes des concours sont à la Fonction Publique. Le délai de six mois court après la parution de ces programmes.

= CONCOURS INTERNES :

Les concours dérogatoires sont donc ouverts, sauf pour les A.I. Nous avons fait remarquer que dans la lettre il n'était pas explicite que l'ancienneté pouvait être cumulée dans deux corps. Il est prévu qu'une lettre le précise. Nous avons réclamé le droit de pouvoir se présenter à plusieurs concours pour la même session (comme cela se fait au CNRS). La proposition de l'administration n'a pas changé mais M. Lazar a donné son accord (une fois de plus) pour que les I.TA. disposent d'éléments qui leur permettront d'évaluer le niveau auquel ils doivent postuler en regard de leur qualification et des critères des jurys. Pour cette année, les concours pour les A.I. ne sont pas considérés comme faisant partie de la même session, les agents qui ont déposé un dossier pour la session actuelle pourront donc y postuler.

= INTEGRATION DES 2B/2D EN A.I. :

Suite à la réunion du 11/4/(voir compte rendu dans le SNTRS INFO du 18 avril) les experts vont se réunir en juin.

= MI-TEMPS :

Le recensement des agents remplissant les conditions pour être titularisés fait apparaître le besoin de 18 postes. Etant donné qu'il en était prévu 15, Monsieur Dodet pense que cela ne posera aucun problème

Affaire à suivre

= MUTATIONS :

Le nombre de demandes de mutation semble en baisse par rapport aux deux années précédentes, mais l'administration veut une gestion plus serrée de l'emploi des ITA et les perspectives du budget 87 risquent de l'y forcer encore plus.